

Éleveurs de porcs : avancées commerciales avec la Chine



© 2023 Les Echos Publishing

La Chine est le premier débouché à l'exportation vers les pays tiers de la filière porcine française. Selon Inaporc, elle représente pas moins de 17 % des exportations françaises. En outre, rappelle le syndicat professionnel, le marché chinois offre « la possibilité de valoriser des pièces de porc (pieds, oreilles...) dont les Chinois sont friands ». Ainsi, en 2022, 140 000 tonnes de porc ont été exportées en Chine pour un montant de 326 M€.

La visite du président Macron en Chine

La récente visite du président de la République, Emmanuel Macron, en Chine s'est soldée par la signature d'agrément permettant à de nouvelles entreprises françaises de proposer leurs produits sur le marché chinois. En tout, 15 sites ont décroché ce fameux sésame, 4 abattoirs et 11 entreprises de charcuterie. « Ces agréments offrent la possibilité de valoriser 10 % de tonnage supplémentaire. Cette opportunité est très importante pour les entreprises concernées, car elle permet d'augmenter significativement la valorisation des porcs abattus », précise Thierry Meyer, président d'Inaporc, qui faisait partie de la délégation française lors de ce déplacement.

En outre, lors de cette visite, un nouveau champ de négociation a été ouvert, celui des abats blancs. « Cette extension de produits exportables vers la Chine représente un potentiel de chiffre d'affaires de 35 millions d'euros », précise Inaporc.

Enfin, cette rencontre a permis de finaliser la signature de tous les protocoles techniques faisant suite à l'accord de zonage signé en fin d'année 2021. Concrètement, en cas de présence de fièvre porcine africaine en France, « cet accord permettra aux entreprises françaises situées dans les départements indemnes de poursuivre leurs exportations vers la Chine », rappelle le communiqué d'Inaporc.

[Inaporc, Communiqué de presse du 17 avril 2023](#)

© 2023 Les Echos Publishing